

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT**

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 08 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.		
Numéro de délibération : 2026-72	Objet : Convention pour le reversement des fonds ACTEE (Action des Collectivité Territoriales pour l'Efficacité Energétique)	
Date de la convocation : 03/07/2026		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Claudie NUNES, maire-adjoint		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PÉARON		
Christophe BRUNET		
	Catherine BONY	Isabelle JALLAIS GUILLET
Pascal NOURRISSON		
	Corinne RENARD FAVRON	Pascal NOURRISSON
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
	Angélique COUSIN	Claudie NUNES
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
	Frédéric WEINLING	Matthieu LACOTTE
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
Ismaël DELERAY		
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune de Saint-Gervais-la-Forêt et la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique au travers du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par le Pays des Châteaux. Ce dispositif permet de financer des études énergétiques et des travaux sur le patrimoine public des communes membres.

Dans ce cadre, les fonds ACTEE sont perçus par Agglopolys, qui en assure la gestion et le reversement aux communes bénéficiaires. La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'une convention fixant les modalités de ce reversement, conformément aux dispositions prévues par les textes en vigueur et aux engagements pris par les parties.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la coopération intercommunale et aux conventions entre collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Pays des Châteaux a candidaté au programme ACTEE au nom d'Agglopolys, permettant ainsi aux communes membres de bénéficier de financements pour des actions d'efficacité énergétique ;

CONSIDÉRANT que les appels de fonds ACTEE sont centralisés au niveau de la Communauté d'Agglomération de Blois, qui en assure la redistribution aux communes concernées ;

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Gervais-la-Forêt a réalisé des études ou travaux éligibles au titre du programme ACTEE, justifiant le reversement des fonds correspondants, à savoir :

- Etude de confort d'été à l'espace Jean-Claude DERET,
- Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de la salle associative l'Atelier ;

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260713-DEL2026-72-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2026

CONSIDÉRANT que la convention proposée fixe les modalités pratiques de ce reversement, notamment le montant de 9 345 euros, ainsi que les obligations respectives des parties ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- *approuve la convention pour le reversement des fonds ACTEE entre la communauté d'agglomération de Blois et la commune de Saint-Gervais-la-Forêt, telle que présentée en annexe à la présente délibération ;*
- *autorise madame le maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention au nom de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt.*

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

Publié le

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,

Le 10/07/2026

La secrétaire de séance

Claudie NUNES

Nunes

Madame le maire,

Isabelle JALLAIS GUILLET



[Signature]